



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-
DE-BEAUCE**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2023**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Erika Ouellet (Directrice générale et greffière-trésorière) de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 148 du code municipal du Québec, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a adopté, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

Que les séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, se tiendront à l'hôtel de ville sise au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, et débiteront à 19h00 :

9 Janvier	6 Février	6 Mars
3 Avril	1 Mai	5 Juin
3 Juillet	14 Aout	11 Sept.
2 Oct.	6 Nov.	4 Déc.

Adopté à l'unanimité

Que le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 12 décembre 2022

Erika Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Erika Ouellet, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public relatif à la résolution portant le 2022-12-363 aux endroits suivants : au Complexe St-Louis, 127-A, 1^{re} Avenue Sud et à l'église paroissiale en date du 12 décembre 2022.

Erika Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière